



Procès-verbal de Réunion du Conseil Municipal du 24 août 2026

Le 24 août 2026

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENTRAIGUES,
régulièrement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Brice MEGEMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Présents : M. Brice MEGEMONT, Mme Clara RIBAUT, M. Didier COMBES, Mme Bérangère LAMBERT, M. Jacques MARODON, M. Didier GELINEAUD, Mme Marie GARRIGUES, Mme Sandrine DESMET, M. David DUFAL, Mme Claire TOURRETTE, Mr Radoine MERZOUKI, Mme Élodie HAHN FAURE, M. Alain DÉAT, Mme Mireille ROBERT CHALUS, Mr Philippe CAMMINADA.

Absent(s) : 0

Absent(s) excusé(s) : 1

Absent(s) avec Pouvoir(s) : 3

Radoine MERZOUKI a donné pouvoir à Brice MEGEMONT.
Philippe CAMMINADA a donné pouvoir à Mireille ROBERT CHALUS.
David DUFAL a donné pouvoir à Didier COMBES.
Sandrine DESMET n'a pas donné pouvoir.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Rapport n°1 - Élection du secrétaire de séance.

Rapport n°2 - Approbation du P.V de la séance du 6 juillet 2026.

Rapport n°3 - Présentation et acceptation d'un protocole transactionnel relatif au projet « local pétanque » avec retrait du permis de construire.

Rapport n°4 - Présentation et acceptation d'un protocole transactionnel relatif au projet « salle associative » avec retrait du permis de construire.

Rapport n°5 - Subvention exceptionnelle à la protection civile de 1000 euros. Approbation de subvention faite par anticipation.

Rapport n°6 - Désignation du représentant de la commune d'Entraigues à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Rapport n°7 - Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

QUESTIONS DIVERSES :

RH :

1 – Renouvellement de contrat Noémie ALLANIC

2 – Situation Gaëlle MERINO au 1^{er} décembre 2026

3 – Point sur le recrutement d'un agent polyvalent (Clara RIBAUT)

INFORMATIONS :

- Informations récentes sur la vie communale : travaux, entretiens, etc.
- Retour sur la soirée du 13 juillet 2026.
- Soirée « ENTRAIGUES FAIT SA RENTREE » du 29 août 2026.
- Forum des associations du 4 septembre 2026.
- Organisation de réunions des différentes commissions communales.
- Demande de mise en place d'un panneau d'affichage libre et associatif.
- Parrainages élections présidentielles.

La séance est ouverte à 18 heures 52.

Rapport n°1 : Élection du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, que Monsieur Didier GELINEAUD, conseiller municipal, soit secrétaire de séance.

A l'unanimité (14 voix pour, 0 abstention, 0 contre), Monsieur Didier GELINEAUD, est élu secrétaire de séance.

Rapport n°2 : Approbation du P.V de la séance du 8 juin 2026.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, l'approbation du PV de Compte rendu de la séance du 06 juillet 2206, transmis à chacun des conseillers municipaux par voie électronique. Il est proposé de revenir sur des points particuliers si besoin.

Mr le Maire informe le Conseil que des observations écrites ont été formulées par Mr Alain DEAT sur plusieurs points du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026, et procède à leur examen.

Sur le rapport n°4 — Demande d'aide dérogatoire FIC :

Mr le Maire indique que Mr Alain DEAT propose de remplacer le terme « subventions » par l'expression « travaux subventionnables », s'agissant du montant de 320 000 euros arrêté sur la période 2023-2026, dont aucune somme n'a été consommée. Il accepte la modification.

Sur le rapport n°8 — Mise en place d'un stop rue de la halle / place de la Mairie :

Mr Alain DEAT avait souhaité préciser que le chiffrage de l'aménagement du carrefour de la mairie avait été réalisé par l'ADIT et que cet aménagement constituait une première tranche à titre de vérification. Il précise que la largeur du trottoir est inférieure à 180cm.

Il ajoute, sur le fond, que la mise en place d'un passage protégé réservé aux piétons répond avant tout à une demande de l'école — notamment de la maîtresse Camille POIDEVIN — et que l'objectif est de définir une zone de traversée sécurisée pour les enfants, et non de faire appliquer une infraction piétonne à 11 euros, ce qui n'a selon lui jamais donné lieu à verbalisation.

Mr Alain DEAT rappelle que l'emplacement initial envisagé pour ce passage se situait devant l'ancien commerce informatique.

Mr le Maire précise que cet emplacement n'a pour l'heure pas été retenu car il se trouve en plein virage, ce qui présente un danger réel au vu de la configuration des lieux.

Sur la question diverse relative à l'achat-vente de terrain avec la famille OLIVEIRA DOS SANTOS, rue du Pavé et impasse du four.

Mr le Maire rappelle que le procès-verbal mentionne que la commune rachetait 4 m² à la famille LUQUE pour 20 euros, que ces mètres carrés étaient ajoutés au carré jouxtant les 37 m² communaux bornés récemment, et qu'un échange sans soulte de part ni d'autre avait été convenu entre les deux parties. Il estime que ces éléments sont conformes à ce qui a été dit et ne souhaite pas apporter de modification.

Mr Alain DEAT conteste cette rédaction. Il indique qu'il n'a jamais été question d'acheter le terrain pour le rétrocéder, ni d'une valeur fixée par Mme LUQUE. Il précise que la commune n'avait pas vocation à être facilitatrice dans cette transaction et que, pour quatre mètres carré, il n'était pas question d'engager une dépense communale. Il ajoute avoir vérifié auprès de Myrtille LUQUE, qui lui a confirmé n'avoir jamais évoqué d'argent et avoir compris qu'il ne serait pas question de transaction financière.

Mr le Maire accepte d'ajouter au procès-verbal une mention précisant la position de Mr Alain DEAT, à savoir que le dossier devait être mené à son terme sans dépense pour la commune, ou sinon ne pas être concrétisé.

Mr Alain DEAT confirme cette formulation.

Sur la question diverse relative au changement d'hébergeur du site internet de la commune :

Mr le Maire indique ne pas souhaiter modifier la rédaction existante, qui mentionne le prêt d'un ordinateur portable. Il estime que ce qui est écrit est conforme à ce qui a été dit.

Mr Alain DEAT précise qu'il avait utilisé le conditionnel sur ce point et qu'il assume pleinement le prêt d'un ordinateur.

Mr le Maire confirme que c'est bien cet élément qui avait généré la question diverse.

Sur la question diverse relative à la demande de modification du PLU, zone UHR, terrain familial gens du voyage :

Mr le Maire indique que le procès-verbal mentionne sa surprise de constater que les parcelles devaient être situées à plus de 150 mètres du bâti, et précise qu'il n'existe pas de distance réglementaire en la matière. Il explique que cette distance figurait parmi les critères de présélection issus du compte-rendu de la conférence des maires, et non dans un cadre réglementaire contraignant.

Mr Alain DEAT confirme qu'il s'agissait d'un souhait exprimé lors de la conférence des maires et non d'une obligation réglementaire.

Mr le Maire confirme la teneur échanges et ne souhaite pas apporter de modification.

Question de Madame Mireille ROBERT CHALUS :

Mme Mireille ROBERT CHALUS s'interroge sur la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la mention de noms de personnes physiques dans le procès-verbal, notamment dans le cadre de transactions foncières.

Mr le Maire répond que les délibérations relatives à des actes de vente ou d'achat nécessitent obligatoirement la mention des parties (vendeur, acheteur, notaire), et que les affaires évoquées en conseil municipal ont un caractère public. Il compare cette situation aux permis de construire, qui mentionnent le nom du pétitionnaire, le numéro de parcelle et l'objet de la demande. Il conclut qu'il n'y a pas de difficulté juridique sur ce point.

Mme Mireille ROBERT CHALUS maintient qu'il existe peut-être une différence entre évoquer un sujet en séance et le consigner dans le procès-verbal.

Mr le Maire confirme que le procès-verbal doit restituer la teneur des propos tenus en séance publique, et que ces affaires ont un caractère public.

Mr le Maire récapitule les modifications acceptées : la modification au rapport n°4 (remplacement de « subventions » par « travaux subventionnables ») et l'ajout d'une mention relative à la position de Mr Alain DEAT sur la question diverse portant sur l'achat-vente de terrain jouxtant la propriété de la famille OLIVEIRA DOS SANTOS.

Il demande s'il y a d'autres observations avant de procéder au vote.

Aucune autre observation n'étant formulée, il est procédé au vote.

A la majorité (11 voix pour, 3 abstentions, 0 contre), le PV de la séance du 6 juillet 2026, avec deux modifications demandées par Monsieur Alain DEAT, est approuvé.

Rapport n°3 : Présentation et acceptation d'un protocole transactionnel relatif au projet « local pétanque » avec retrait du permis de construire.

Rapporteur : Mme Bérandère LAMBERT – 3ème adjointe

Mr le Maire présente le rapport et donne la parole à Mme Bérandère LAMBERT, qui a participé aux échanges avec la société AXO.

Mme Bérandère LAMBERT rappelle que, comme évoqué lors du précédent conseil, un protocole transactionnel a été rédigé avec la société AXO et validé par M. VALLEIX, représentant de la société. Elle précise que les deux protocoles — l'un relatif au local pétanque, l'autre à la salle associative — ont été transmis aux conseillers.

Elle expose la chronologie des faits qui fonde la position de la commune :

- Dépôt de la demande de permis de construire : **15 mai 2025**
- Délibération du Conseil Municipal du **20 juin 2025**, dite de régularisation, autorisant le dépôt du permis de construire
- Délibération du Conseil Municipal du **27 février 2026** pour la validation du prestataire et la signature du contrat
- Signature du contrat : **20 mars 2026**, transmis par le prestataire le **19 février 2026**

Elle souligne que le dépôt de la demande de permis de construire est intervenu avant la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et avant l'autorisation donnée par le Conseil Municipal.

Elle indique que, sur la conclusion de cet accord pour la partie local pétanque, la commune s'engage, à titre transactionnel et sans reconnaissance de responsabilité, à verser au prestataire la somme forfaitaire de **3 074,15 euros TTC**, correspondant à la somme facturée.

Mr le Maire précise que la commune considère que ce qui a été facturé est conforme à ce qui a été réalisé et qu'il n'est pas possible de s'y opposer. Il explique que ce protocole transactionnel permet à toutes les parties de se séparer sans que l'une ou l'autre ne puisse engager de poursuites ultérieures. Le protocole permet donc une sortie amiable.

Il indique que, dès lors que la délibération sera transmise au contrôle de légalité, le permis de construire sera retiré et le panneau de chantier sera enlevé.

Mr Didier COMBES, 2ème adjoint, intervient pour noter que la signature du contrat est intervenue le jour même de la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau maire, ce qu'il qualifie de démarche particulière.

A la majorité (11 voix pour, 3 abstentions, 0 contre), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec AXO, relatif au projet « local pétanque » et à effectuer la demande de retrait de permis de construire.

Rapport n°4 : Présentation et acceptation d'un protocole transactionnel relatif au projet « salle associative » avec retrait du permis de construire.

Rapporteur : Mme Bérandère LAMBERT – 3ème adjointe.

Mr le Maire présente le rapport et donne à nouveau la parole à Mme Bérandère LAMBERT.

Mme Bérandère LAMBERT indique que les raisons sont identiques à celles exposées pour le rapport n°3, avec une chronologie similaire. Elle souligne un second motif de désaccord : la facturation d'études de faisabilité d'un montant de **1344,01 euros**, qui n'avaient pas été facturées à la mairie pour le projet pétanque et dont M. VALLEIX avait indiqué oralement qu'elles ne le seraient pas. La commune a donc convenu avec l'architecte, que cette mission ne devait pas être facturée donc de régler cette partie.

Mr le Maire confirme que les études de faisabilité n'avaient pas été facturées sur le dossier pétanque et que leur apparition sur la facture relative à la salle associative est contestée. Il précise que le projet de salle associative était plus avancé, ce qui génère des dépenses plus importantes, mais que le dossier n'est selon lui pas finalisé, pas finançable en l'état et pas réalisable dans les délais impartis.

Mme Bérangère LAMBERT précise qu'il reste un montant de **19 365,82 euros** à régler sur ce dossier.

Mr le Maire ajoute les **3 074,15 euros** du dossier pétanque, portant le total à environ **22 000 euros** de dépenses pour des dossiers papier.

Il précise que le protocole a également été rédigé et relu avec M. Frédéric VALLEIX, représentant de la société AXO Architectes.

Mr Didier COMBES intervient pour exprimer sa surprise que des membres présents ce jour à la table du conseil, élus du précédent mandat, qui ont signé un contrat le jour même de la passation de pouvoir, s'abstiennent de voter pour le règlement d'une facture qu'ils ont acceptée. Il estime que s'abstenir revient à voter contre et que cette attitude n'est pas compréhensible.

A la majorité (11 voix pour, 3 abstentions, 0 contre), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec AXO, relatif au projet « local pétanque » et à effectuer la demande de retrait de permis de construire.

Rapport n°5 : Subvention exceptionnelle à la protection civile de 1000 euros. Approbation de subvention faite par anticipation.

Rapporteur : Mr Brice MEGEMONT – Maire

Mr le Maire explique qu'une subvention de 1000 euros a été versée à la Protection civile par anticipation, dans un contexte d'urgence. Il indique que la procédure a été validée par M. FLATRES, de la DGFIP et que le versement par anticipation a été régularisé.

Il précise les raisons de ce choix : la Protection Civile est un partenaire privilégié de l'Association des Maires de France (AMF), qui a suggéré ce canal de don afin de diluer les aides sur les différents postes d'intervention, plusieurs communes françaises ayant été simultanément touchées par des sinistres.

Il remercie la réactivité de l'ensemble des élus qui ont répondu favorablement à cette proposition de don qu'il a formulée.

A l'unanimité (14 voix pour, 0 abstention, 0 contre), la subvention exceptionnelle à la protection civile de 1000 euros. Approbation de subvention faite par anticipation est approuvée.

Rapport n°6: Désignation du représentant de la commune d'Entraigues à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Rapporteur : Brice MEGEMONT- Maire

Mr le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) se réunit pour examiner les impacts financiers des différents services transférés à la communauté de communes, notamment le calcul des attributions de compensation versées aux communes membres. Il précise que cette commission peut traiter de sujets complexes et importants pour les finances communales.

Il propose de désigner Mme Bérangère LAMBERT, 3ème Adjointe en charge des finances, comme représentante titulaire, et Mr David DUFAL comme suppléant.

Il demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidats. Aucune autre candidature n'est formulée

A l'unanimité (14 voix pour, 0 abstention, 0 contre), Mme bérangère LAMBERT et Mr David DUFAL sont désignés respectivement titulaire et suppléant à la CLECT.

Rapport n°7: Motion de soutien à la Loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants.

Rapporteur : Brice MEGEMONT- Maire

Mr le Maire présente le projet de loi transmis par Mme Christine PIRES-BEAUNE, députée du Puy-de-Dôme. Il demande si tous les conseillers en ont pris connaissance, le projet de loi ayant été transmis avec la convocation.

Il expose les principaux axes de ce texte législatif :

- Le renforcement de la protection contre tous types de violences sexuelles et sexistes ;
- La lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles ;
- La création d'un parcours de prise en charge des soins liés à ces violences ;
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels concernés ;
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des services d'enquête et des services de protection de l'enfance ;
- Le renforcement de la prévention.

Il estime que ce texte est empreint de bon sens et que son élaboration a été accélérée notamment à la suite du drame de la petite Lyhanna, qui a contraint les autorités à remettre à l'agenda des dossiers en retard. Il propose que la commune apporte son soutien à cette loi et espère que l'ensemble des communes de France en feront de même.

A l'unanimité (14 voix pour, 0 abstention, 0 contre), la motion de soutien au projet de loi présenté est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES :

Point préalable — Convocation et diffusion de documents

Mr le Maire évoque, avant d'aborder les questions diverses, remercie Mme Mireille ROBERT CHALUS, conseillère municipale, pour avoir soulevé le non respect du délai entre la convocation au conseil municipal et la séance. Cette remarque a permis la régularisation et le repart de ladite séance. Il précise cependant que la première convocation comportait une erreur et qu'elle avait été refaite avant diffusion officielle. Or, la version erronée a été diffusée sur les réseaux sociaux avant sa publication sur les canaux officiels de la commune.

Il rappelle que les canaux officiels de communication de la commune sont Panneaupocket, la page Facebook et le panneau d'affichage de la commune, et que les documents transmis aux élus dans le cadre de la préparation des séances doivent rester entre les mains des élus jusqu'à leur diffusion officielle.

RESSOURCES HUMAINES

a) Départ de Peggy CHARTIER et recrutement d'un agent polyvalent aux écoles.

Mr le Maire informe le Conseil que Peggy CHARTIER a quitté les services de la commune le 19 août 2026 au soir.

Il indique que cinq candidates ont été retenues pour un entretien le mercredi 26 août après-midi, sur une quarantaine de candidatures reçues. Il précise que la sélection a été difficile, plusieurs candidates initialement retenues ayant entre-temps trouvé un emploi, ce qui a conduit à descendre jusqu'à la septième ou huitième candidature pour constituer la liste des cinq convoquées. Il a contacté chacune par téléphone pour confirmer leur présence.

Il indique que si un accord est trouvé lors des entretiens, la prise de poste pourrait intervenir dès la semaine suivante, sous réserve que le Centre de Gestion (CDG) permette d'établir les contrats dans les délais. La prise de poste effective pourrait être le mercredi, le vendredi ou le lundi suivant.

Le poste est un contrat à 25 heures hebdomadaires, tel que voté lors du précédent conseil.

b) Renouvellement du contrat de Noémie ALLANIC

Mr le Maire indique que le contrat de Noémie ALLANIC sera renouvelé à compter du 1er septembre 2026. Il envisage de lui accorder deux échelons supplémentaires lors du renouvellement. Il précise que cela ne changera pas immédiatement son niveau de rémunération de manière significative, mais lui permettra de bénéficier d'une meilleure position indiciaire pour d'éventuelles négociations futures, et de profiter d'une revalorisation automatique en cas d'augmentation du point d'indice.

Il indique que l'objectif est de fidéliser Noémie ALLANIC et que des discussions auront lieu avec elle lors du renouvellement de contrat.

Mr Alain DEAT rappelle que Noémie ALLANIC avait par le passé exprimé à deux reprises son souhait de passer des concours. Il comprend la démarche si elle souhaite rester.

Mr le Maire confirme la volonté de la commune de l'accompagner dans ses évolutions professionnelles, estimant qu'il faut récompenser les agents qui font l'effort de se perfectionner.

c) Situation de Gaëlle MERINO

Mr le Maire retrace la situation de Gaëlle MERINO. Il indique que le lundi suivant son élection, soit le 23 mars 2026, lors de sa première visite à l'école, Gaëlle MERINO l'a interpellé pour lui demander où en était sa titularisation.

Il explique que Gaëlle MERINO avait compris qu'une délibération avait été votée et qu'elle serait titulaire. Or, il s'agissait d'une question diverse lors de laquelle le conseil, en février 2026, avait indiqué ne pas être opposé à sa titularisation, sans qu'aucune délibération formelle n'ait été adoptée.

Il précise que, juridiquement, la titularisation immédiate était de toute façon impossible : Gaëlle MERINO passera stagiaire à compter du 1er décembre 2026 et ne pourra être titularisée qu'à l'issue d'une année de stage, soit dans environ quinze mois.

Mr Alain DEAT précise que Gaëlle MERINO aurait pu bénéficier d'un CDI, mais que pour accéder au statut de fonctionnaire, il lui fallait un concours. Il indique qu'elle a obtenu ce concours, mais que la réussite à un concours ne confère pas automatiquement le statut de fonctionnaire : il faut d'abord effectuer une période de stage.

Mr le Maire acquiesce et confirme que la situation est désormais clarifiée pour Gaëlle MERINO, qui devrait être titulaire de la fonction publique dans quinze mois.

SECURITÉ / FINANCES

Mr le Maire indique avoir été interpellé par une administrée sur la question de l'éclairage public nocturne, qui l'empêche de dormir. Il précise que cette question a également été soulevée lors d'une réunion avec Eiffage et Territoire d'Énergie le 28 juillet.

Il explique que depuis le passage aux LED, l'éclairage fonctionne toute la nuit. Il indique que la solution consistant à réduire l'intensité lumineuse poste par poste représente un coût très important, ce qui rend l'opération peu rentable à court terme. Mme Marie GARRIGUES indique avoir étudié les factures de consommation en éclairage public.

Elle précise que ces coûts sont calculés par poste de distribution, chaque poste alimentant plusieurs rues.

Elle indique avoir comparé les pratiques des communes environnantes et constate que Entraigues est la seule à laisser ses rues éclairées toute la nuit. Elle cite notamment : Chavaroux (tout éteint), les Martres sur Morge (tout éteint), Saint-Beauzire (extinction à 23h l'été), Thuret (détecteur de présence), Joze (éteint). Elle estime qu'en éteignant l'éclairage l'été et en l'éteignant l'hiver à partir de 23h jusqu'à 6h, l'économie réalisable serait de **6 872 euros par an**.

Mr Alain DEAT rappelle qu'un courrier de la préfecture avait alerté les communes sur leur responsabilité en cas d'accident survenu en l'absence d'éclairage. Il indique que lors de la mise en place des LED, un réglage à 50 % minimum avait été retenu pour les traversées, pour des raisons de sécurité. Il précise que le réglage avait été compliqué, deux techniciens étant intervenus sans valider les paramètres, nécessitant une seconde intervention.

Il ajoute qu'il avait souhaité à l'époque réduire l'intensité à 5 % pour créer des halos lumineux évitant un continuum lumineux, les LED étant suffisamment performantes même à très faible intensité.

Mme Clara RIBAUT interroge sur la possibilité d'un système séquentiel ou d'une extinction d'un lampadaire sur deux.

Mr le Maire répond que ces options ne sont pas disponibles et que la seule solution économiquement pertinente est la réduction de la plage horaire d'éclairage.

Il exclut une extinction totale de l'éclairage public pour l'heure et estime que la double solution — réduction de la plage horaire et baisse d'intensité — mérite d'être étudiée sur le long terme. Il propose de demander à Eiffage une simulation chiffrée.

Mr le Maire indique qu'il faudra qu'une délibération formalise la modification des horaires d'éclairage, afin que la décision soit concertée et validée collectivement. Il souhaite ne pas arriver en conseil avec une proposition qui génère des désaccords sans aboutir à une décision.

Mr Alain DEAT précise que la modification des horaires d'éclairage relève du pouvoir de police du Maire et ne nécessite pas obligatoirement une délibération, mais qu'il a toujours préféré en parler au conseil au préalable.

Mr le Maire confirme partager cette approche de concertation, même lorsqu'une délibération n'est pas juridiquement obligatoire.

Conclusion : Le Conseil convient d'étudier des scénarios de réduction de la plage horaire d'éclairage et de baisse d'intensité sur certains postes, en sollicitant une simulation chiffrée auprès d'Eiffage, avant de soumettre une proposition formelle au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS :

Informations récentes sur la vie communale : travaux, entretiens, etc...

Mr le Maire procède à un tour d'horizon des travaux et interventions réalisés depuis la dernière séance.

Réparation des circulateurs de chaudière de la salle des fêtes :

Il indique qu'un devis de **2 400 euros** avait été établi par l'entreprise chargée de l'entretien de la chaudière pour le remplacement du double circulateur. Mr Didier GELINEAUD, conseiller municipal, est intervenu un samedi midi, jour de mariage, pour pallier la panne du second circulateur et permettre aux usagers de bénéficier d'eau chaude. Le remplacement définitif a été réalisé en régie, générant une économie de plus de **1 000 euros** par rapport au devis initial.

Travaux à l'école :

Mr le Maire informe que le prunus situé au-dessus du bac à sable, dont le tronc était creux et dangereux, a été abattu. Il précise qu'un autre arbre adjacent, également malade (une branche est tombée sur la chaussée au printemps), a été élagué par Mr David DUFAL, conseiller municipal. Il indique que cet arbre sera conservé le plus longtemps possible pour préserver l'ombre du bac à sable, mais que son avenir est incertain.

Il s'est engagé auprès de l'école à replanter un arbre dans le carré vert adjacent, tout en reconnaissant que cet arbre ne fournira pas d'ombre immédiate et ne sera pas orienté de la même façon.

Mr Alain DEAT rappelle que les enseignants avaient signalé des risques liés aux arbres les années précédentes.

Mr le Maire évoque également le sort probable des prunus de la rue des Écoles, qui sont creux. Une coupe à l'automne est envisagée pour les faire durer un peu plus longtemps, en l'absence de possibilité de replantation sur ce site.

Travaux dans la classe de la directrice :

Des travaux ont été réalisés par les élus et Anthony (agent communal) dans la classe de la directrice, qui avait demandé le déplacement et le centrage du Tableau Blanc Interactif (TBI). Deux tableaux blancs ont été achetés et installés de part et d'autre du TBI. Anthony a bouché les trous et repeint le pan de mur. Mr Didier COMBES, 2ème Adjoint, a réalisé la partie électrique et le câblage. Le grand tableau blanc pliable de 4 mètres, précédemment en mairie, a été mis à disposition de la classe des CM. Le coût total de ces travaux est de **0 euro**.

Remplacement du sable du bac à sable :

Une livraison de sable de plage est prévue le mercredi suivant la séance. L'achat est pris en charge par l'Association des Parents d'Élèves (APE).

Racks à vélos :

Mr le Maire indique qu'un rack à vélos a été demandé par les enseignantes. Il coûte environ 50 euros et l'emplacement n'a pour l'heure pas été décidé. Il propose de l'installer à l'arrière, près du groupe de climatisation, pour des raisons de sécurité, tandis que les enseignantes préféreraient un emplacement à l'entrée pour faciliter la surveillance.

Suppression d'un abonnement internet à l'école :

Mr le Maire indique qu'une solution a été trouvée pour relier les deux bâtiments de l'école (le modulaire et le bâtiment en dur) par un câble RJ45, ce qui permettra de supprimer un abonnement internet. Les abonnements Orange Pro coûtent entre 70 et 85 euros par mois. L'économie annuelle sera d'environ **1 000 euros**.

Mr Alain DEAT suggère de profiter du câblage pour relier également les systèmes d'alarme des deux bâtiments.

Mr le Maire répond que les deux systèmes d'alarme sont incompatibles et non évolutifs l'un vers l'autre. Il envisage plutôt l'installation d'un hurleur extérieur en façade.

Nid de guêpes à l'école :

Mr le Maire signale la présence de deux nids de guêpes enterrés dans la haie de l'école. Quatre personnes ont été piquées lors des travaux de taille. Les pompiers sont intervenus une première fois et doivent revenir. L'idée d'arracher la haie a été suggérée par les pompiers mais écartée. Il précise que l'intervention doit rester du ressort des pompiers s'agissant d'un bâtiment public.

Les pompiers doivent revenir.

Bilan des travaux en régie depuis mars 2026 :

Mr le Maire indique que depuis mars 2026, la seule entreprise extérieure sollicitée est LLACER pour la signalisation routière. Tous les autres travaux ont été réalisés en régie par les élus et les agents communaux, générant des économies importantes dont les chiffres consolidés ne sont pas encore disponibles mais atteignent plusieurs milliers d'euros.

Il cite notamment les travaux électriques réalisés par Mr Didier COMBES à la salle des fêtes, qui ont permis de résoudre les problèmes de disjonction du tableau électrique lors des manifestations associatives, pour une économie importante si une entreprise était intervenue.

Mr Didier COMBES précise que l'organisme de contrôle Socotec est passé vérifier les installations et que les travaux réalisés constituent un remplacement à l'identique, ne nécessitant pas de procédure particulière.

Mr le Maire remercie et félicite l'ensemble des élus prenant part à ces travaux.

Barnum de la Région

Mr le Maire informe l'assemblée, que la commune a reçu un barnum de la Région, arrivé le vendredi précédant la séance. Ce barnum de 3 m x 3 m sera mis à disposition des associations de la commune. Il sera déballé dès le samedi suivant pour la soirée de rentrée.

Retour sur la soirée du 13 juillet 2026.

Mme Bérangère LAMBERT présente les chiffres de la soirée du 13 juillet :

- **144 Entraiguais**
- **75 non Entraiguais**
- **54 enfants présents, 22 adultes gratuits** pour les deux associations assurant la musique et la buvette
- **Recettes : 2 340 euros**
- **Dépenses totales** (hors vin d'honneur et hors feu d'artifice) : **2 884 euros**

Mr le Maire précise que ces chiffres sont à pondérer avec l'absence de feu d'artifice, dont le coût habituel est de **1 600 euros**. Il félicite chaleureusement l'ensemble des bénévoles (élus, conjoints, parents, familles) pour la réussite de cette soirée, qu'il n'espérait pas aussi réussie. Il souligne que le vin d'honneur à l'église a rassemblé environ **150 personnes** et a constitué un moment fort.

Il indique que les buvettes ont généré **1 100 euros de bénéfices**, ce qui est considérable au regard de l'absence de frais fixes.

Soirée du « ENTRAIGUES FAIT SA RENTRÉE » du 29 août 2026.

Mr le Maire informe le Conseil de l'organisation d'une soirée de rentrée le 29 août 2026, avec un feu d'artifice. Il explique que cette soirée a été imaginée afin de soutenir l'artificier, qui n'a pu tirer aucun feu d'artifice de l'été, en raison de la canicule.

Il indique que le volume du feu d'artifice a été réduit par rapport à l'habituel, de sorte que le coût total de la soirée (concert à **500 euros**, feu d'artifice autour de **1 000 euros**) ne devrait pas dépasser le budget du 14 juillet habituel, voire être légèrement inférieur.

La buvette sera tenue par L'Danse et l'Amicale du Préau. La SACEM est déjà couverte par le forfait trois manifestations souscrit précédemment.

Il précise que si cette soirée est un succès, elle sera reconduite les années suivantes sans feu d'artifice. Il invite les conseillers présents pour la soirée à rester après la séance pour convenir des modalités d'organisation.

Forum des associations du 4 septembre 2026.

Mme Bérangère LAMBERT annonce que huit structures ou associations seront représentées au forum des associations du vendredi 4 septembre au soir. Elle annonce la création d'une nouvelle association, le **Comité des Fêtes d'Entraigues**, qui se présentera pour la première fois lors de ce forum et tiendra une petite buvette pour marquer son lancement.

Mr le Maire invite les élus à participer à ce forum, qui est également l'occasion de rencontrer les habitants et de répondre à leurs questions.

Organisation de réunions des différentes commissions municipales.

Mr le Maire évoque la nécessité d'organiser des réunions des différentes commissions municipales dans les prochains mois.

Il détaille les priorités :

Commission Action Sociale : réunion à organiser rapidement pour préparer le repas des aînés, à tenir idéalement à la mi-décembre ou après les fêtes.

Commission Communication : Il propose de réduire le format et le volume du bulletin municipal. Il évoque la possibilité de solliciter des encarts publicitaires auprès des artisans, commerçants et acteurs économiques locaux (boulangerie, food trucks, agriculteurs), afin de réduire le coût du bulletin pour la commune. Il souligne la nécessité de ne pas oublier d'acteurs et de définir des critères clairs pour éviter les inégalités de traitement.

Mr Alain DEAT confirme que cette question avait déjà été débattue lors des précédents mandats.

Mr le Maire indique que la commission discutera des modalités pratiques, notamment du périmètre des annonceurs à solliciter.

Commission Agricole et Rurale : Mr le Maire propose de réunir l'ensemble des agriculteurs, exploitants et représentants de la chasse pour établir un plan d'entretien des chemins ruraux, des haies et des fossés. Il estime que cette réunion doit avoir lieu après les semis de blé, en période hivernale, afin de planifier les travaux avant le vote du budget.

Mr Jacques MARODON, 4ème Adjoint, évoque la possibilité d'organiser une corvée de remise en état des chemins au mois de juin.

Mr le Maire confirme l'intérêt de cette approche, en soulignant que le coût principal est celui du gravier, et que des abus ont été constatés dans l'utilisation du stock communal puisque la réserve payée par la commune et stockée au lieu dit « Le Poux », a presque intégralement disparu sans que la commune ne l'utilise.

Commission Travaux et Urbanisme : Mr le Maire évoque plusieurs sujets prioritaires :

- La climatisation et le toit de l'école : deux chiffrages existent pour le toit, un seul pour la climatisation. Il faut attendre les retours de subvention du Département et relancer la demande de DETR.
- Les îlots de rétrécissement rue de l'Ancienne Gare : un devis de **7 000 euros** a été obtenu pour la pose. L'ADIT63 sera sollicitée pour établir des plans d'implantation précis. Les travaux en régie pourraient être envisagés sur ce dossier.
- La rue du Canal : une réflexion est en cours sur la mise en sens unique et le stationnement. Un devis d'environ **40 000 euros** a été reçu pour un aménagement de voirie avec élargissement du trottoir. Une solution en peinture (environ **2 000 euros**) est envisagée comme alternative.
- La rue du Bief : des demandes ont été formulées pour une réorganisation de la circulation, mais la configuration technique est complexe.

Mr Alain DEAT rappelle que la demande de subvention au titre des amendes de police avait été déposée lors d'une année où peu de demandes étaient formulées, ce qui augmentait les chances d'obtenir les 7 500 euros prévus. Il suggère de relancer la demande pour le prochain exercice éligible.

Brice MEGEMONT indique que les conditions dans lesquelles cette subvention a été obtenue ont déjà été évoquées et qu'il faut régulariser la situation et diluer les projets sur plusieurs opérations subventionnables, en incluant éventuellement la rue du Canal si les travaux peuvent être réalisés en peinture.

Demande de mise en place d'un panneau d'affichage libre et associatif.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une demande a été formulée par un militant de La France Insoumise (LFI), accompagnée d'un rappel de la Préfète sur l'obligation réglementaire pour les communes de disposer d'un espace d'affichage libre et associatif. Il indique avoir examiné le coût d'un tel panneau (au moins **2 000 euros**) et les emplacements disponibles, sans trouver de solution satisfaisante. Il explique que cette demande intervient à quelques mois de l'élection présidentielle et ne souhaite pas céder, dans la précipitation, à une quelconque forme de chantage sur fond politique. Il indique par ailleurs que pour les associations, des emplacements sur les bords de route, ou bien sur les bâtiments publics, sont toujours mis à disposition pour promouvoir les actions.

Il indique ne pas vouloir prendre de décision unilatérale sur ce sujet et souhaite que la question soit traitée collectivement mais indique cependant que la réorganisation de l'affichage municipal est un sujet à traiter, en distinguant l'affichage associatif de l'affichage politique libre. Il précise que le panneau située place de la Mairie ne peut pas être qualifié de panneau d'affichage libre, puisque c'est la commune qui en contrôle le contenu et que celui-ci est une vitrine fermée à clé.

Conclusion : Le sujet sera traité en commission, en lien avec la réorganisation globale de l'affichage municipal.

Parrainages aux élections présidentielles

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu plusieurs sollicitations de candidats à l'élection présidentielle pour obtenir son parrainage.

Il explique sa position : dans la mesure où le parrainage est public, il serait associé aux idées du candidat parrainé, ce qui pourrait rejaillir sur l'ensemble du conseil municipal et ouvrir des polémiques. Il rappelle n'appartenir à aucun parti politique que sa liste aux élections municipales était sans étiquette.

Il annonce sa décision de ne parrainer aucun candidat, afin de n'alimenter aucun débat et se concentrer sur la vie du village.

QUESTIONS :

Question posée par Mme Claire TOURRETTE, Conseillère Municipale :

Mme Claire TOURRETTE, conseillère municipale, soulève le problème de la prolifération des moustiques dans la commune, qui empêche selon elle les habitants de sortir de chez eux, y compris en journée. Elle propose d'envisager une campagne de lutte contre les moustiques pour l'année prochaine, similaire à la campagne frelon déjà menée.

Mr le Maire estime qu'il est trop tard dans la saison pour traiter efficacement et que le sujet sera à anticiper pour l'année prochaine.

Intervention de Mr le Maire - Lettre d'information aux habitants

Mr le Maire présente un document distribué à chaque conseiller, qui sera diffusé le lendemain dans les boîtes aux lettres des habitants. Il s'agit d'une lettre d'information de rentrée. Il indique vouloir réitérer cette communication régulièrement.

Intervention de Madame Mireille ROBERT CHALUS, Conseillère Municipale - Participation de la commune à la semaine bleue.

Madame Mireille ROBERT CHALUS, conseillère municipale, informe le Conseil que le CCAS organise chaque année la Semaine Bleue au mois d'octobre, dédiée aux personnes âgées. Il indique que cette année le délai est trop court pour organiser quelque chose, mais propose d'anticiper la participation de la commune pour l'année prochaine. Il précise que la Semaine Bleue propose chaque année des thèmes (cette année : l'intergénérationnel) et que les actions peuvent prendre diverses formes (exposition photo, dictée, etc.), avec une collation normalement prise en charge par la mairie.

Mr le Maire accueille favorablement cette proposition et indique que tout ce qui peut générer des rencontres et de l'intérêt est bienvenu.

Intervention de Mr le Maire - Accueil de la marche du Téléthon

Mr le Maire informe le Conseil qu'une demande a été formulée pour accueillir l'étape de la marche-course du Téléthon, habituellement organisée début décembre. La commune de Chavaroux, qui accueillait précédemment cette étape, ne souhaite à priori plus le faire.

Il indique avoir répondu favorablement à cette demande et propose que les associations de la commune s'organisent pour proposer une animation (soupe à l'oignon, vin chaud, buvette) afin de reverser des bénéfices au Téléthon. Il invite les conseillers à réfléchir à ce qui pourrait être organisé pour cet événement, dont la date se situe généralement autour du 5 décembre.

Intervention de Mr Alain DEAT, conseiller Municipal :

Mr Alain DEAT informe le Conseil qu'un premier sanglier a été photographié sur le territoire de la commune le dimanche précédant la séance. Il précise que la chasse ne considère pas le sanglier comme un gibier mais comme un nuisible, et que chaque observation doit donner lieu à une battue.

Intervention de Mr le Maire - Dépôts sauvages

Mr le Maire signale la découverte d'un dépôt sauvage à l'ancienne décharge, comprenant des vêtements neufs avec étiquettes, des sacs à main, et des invendus de la boulangerie Marie Blachère (gâteaux, pains, pains au chocolat). Il indique que ce dépôt constitue un gîte à moustiques et une nuisance.

Il propose d'organiser un ramassage et d'envisager un piégeage photographique discret pour identifier les auteurs de dépôts sauvages, avec verbalisation à la clé.

Intervention de Mr Didier COMBES, 2ème Adjoint.

Mr Didier COMBES, 2ème Adjoint, signale que les cloches de l'église ne sonnent plus les heures, le marteau étant cassé. Il précise que les bois du mécanisme commencent à être vétustes et qu'il y a des travaux importants à prévoir.

Mr Alain DEAT rappelle qu'un changement de moteur avait déjà été effectué récemment, pour un coût de plusieurs milliers d'euros, et que le technicien avait indiqué que l'ensemble du mécanisme devrait être remplacé.

Brice MEGEMONT prend acte et indique que des travaux seront à programmer selon les priorités et les possibilités financières.

Brice MEGEMONT demande si des conseillers ont d'autres questions à soulever. Aucune autre question n'étant formulée, il lève la séance.

A 21h54 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Brice MEGEMONT



Le Secrétaire de séance, Didier GELINEAUD

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Gelineaud", written over the text of the secretary's name.